

**Zeitschrift:** Revue suisse de photographie  
**Herausgeber:** Société des photographes suisses  
**Band:** 1 (1889)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Faits divers

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

- Hôtel **Beau-Rivage**, direct<sup>r</sup> J. Maurer, *Interlaken*, cant. de Berne.
- » **d'Angleterre**, direct<sup>r</sup> M. C. Demmer, *Davos-Platz*, cant. des Grisons.
- » **Obwaldnerhof**, direct<sup>r</sup> M. Imfeld-Michel, *Sarnen*, cant. d'Unterwald, le Haut.
- » **du Grand-St.-Bernard**, direct<sup>r</sup> M. Z. Dénier, *Martigny*, cant. du Vallais.
- » **Roy**, direct<sup>r</sup> C.-L. Héritier, *Clarens*, canton de Vaud.
- » **des Alpes et Grand-Hôtel**, direct<sup>r</sup> M. Ami Chessex, *Territet*, cant. de Vaud.
- » **Grand-Hôtel de Vevey**, direct<sup>r</sup> M. E. Michel, *Vevey*, cant. de Vaud.
- » **Pension du Panorama**, direct<sup>r</sup> M. N. Blotnitzki, *Vevey*, cant. de Vaud.
- » **du Grand-Muveran**, direct<sup>r</sup> M. A. Petter Genillard, *Villars s/Ollon*, cant. de Vaud.
- » **Etablissement hydrothérapique**, direct<sup>r</sup> M. le Dr. Hegglin, *Schönbrunn*, cant. de Zoug.
- » **du Château de Laufen**, direct<sup>r</sup> M. C. Wolter-Witzig, cant. de Zurich.

---

### FAITS DIVERS

Nous rappelons que le Congrès international de photographie s'ouvrira le 6 août prochain au palais du Trocadéro. Voici le programme des questions proposées par le comité d'organisation :

- 1<sup>o</sup> Introduction dans la photographie d'une unité fixe de lumière.
- 2<sup>o</sup> Uniformité dans le mode de mesure de la longueur focale des objectifs.
- 3<sup>o</sup> Uniformité dans l'indication de l'effet photométrique des diaphragmes de l'objectif.
- 4<sup>o</sup> Uniformité dans le mode de mesure du temps d'admission de la lumière, réglé par les obturateurs.
- 5<sup>o</sup> Moyen uniforme et facile d'adapter les divers objectifs sur les diverses chambres noires.



PHOTOTYPPIE F. THÉVOZ & C<sup>o</sup>, GENÈVE

CLICHÉ DE M. A. MOLLY, A GENÈVE

- 6° Uniformité dans les dimensions des plaques.
- 7° Unité dans l'expression des formules photographiques.
- 8° Unité dans les dénominations des procédés photographiques.
- 9° Formalités de douanes pour la circulation des préparations sensibles.
- 10° Protection de la propriété artistique des œuvres photographiques.

*Questions annexes.*

- A. Uniformité dans l'appréciation de l'intensité lumineuse dans les opérations photographiques.
- B. Unité dans le mode de détermination de la sensibilité des préparations photographiques.

Pour devenir membre adhérent du Congrès, on doit envoyer son nom et son adresse avec la somme de 10 fr. à M. S. Pector, secrétaire-trésorier du Congrès, 9, rue Lincoln, à Paris.

\* \* \*

— La société photographique d'Italie, dans sa première séance, a envoyé à M. le maire de Châlon-sur-Saône le télégramme suivant :

Société photographique italienne, dans sa première séance solennelle, envoie à la patrie de l'immortel Niépce un salut fraternel. *Président, MANTAGAZZA.*

\* \* \*

— L'exposition internationale de 1889 a ouvert ses richesses au public le 6 mai dernier, mais au moment où nous écrivons ces lignes, bien des parties de l'exposition restent inachevées. En ce qui concerne la photographie, en particulier, il ne serait pas encore possible de donner un compte-rendu complet de toutes les belles choses dont nous espérons pouvoir parler dans un mois.

\* \* \*

— M. Ed. Boissonnas, l'habile fabricant de plaques orthochromatiques, a récemment vendu son procédé à Saint-Louis. Les plaques de M. Boissonnas ne peuvent plus être fabriquées ni vendues en Europe.

\* \* \*

— Nous comptons publier dans les prochains numéros une revue de l'exposition photographique de 1889, le résultat d'expériences photographiques sublacustres entreprises au fond du lac Léman, une série d'expériences photographiques déterminant la loi de cassure du verre en plaques soumis à la torsion, quelques recherches de photographie histologiques, enfin le commencement d'une étude sur la décomposition du bromure d'argent par la lumière.

---

### **Boîte aux lettres.**

1. — On nous écrit : « Les Sociétés photographiques de Genève et de Lausanne ne pourraient-elles pas louer un balcon à Vevey pendant la fête des Vignerons? »

Nous soumettons cette question à qui de droit. Il est certain que ce « balcon photographique » serait fort apprécié, et qu'on y verrait sans doute autant de chambres noires que de têtes. Il ne faut cependant pas perdre de vue que depuis les maisons qui entourent les tribunes de la fête, sur la place du Marché, on ne verra autre chose que les planches de l'estrade. Le balcon en question devrait donc être choisi dans la ville et sur le parcours du cortège. Mais il nous semble qu'il y aurait mieux à faire qu'à louer un balcon. Le bureau de la Société photographique de Lausanne ne pourrait-il pas demander au Comité de la fête un emplacement gratuit, sur les estrades mêmes, pour que chaque